

QUELS SONT VOS DROITS?

- Consulter un psychologue est une démarche personnelle, elle se fait avec votre consentement.
- Vous avez le libre choix du praticien.
- Le psychologue assure la confidentialité.
- Son titre ne le dispense pas de la loi commune.

LE PSYCHOLOGUE, UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Le psychologue est titulaire d'une licence, d'un master de psychologie (BAC +5) et d'un stage de professionnalisation. L'usage du titre du psychologue est protégé par la loi. Le psychologue doit s'inscrire sur le répertoire de l'Agence Régionale de Santé (liste ADELI). Sa pratique se réfère à un code de déontologie.

www.codedeontologiedespsychologues.fr

Pour tout avis consultatif, concernant la conduite du psychologue, vous pouvez contacter la CNCDP. Vous pouvez saisir la CoReLi si le psychologue est adhérent à la FFPP.

LES AUTRES « PSY »

Le psychiatre est un médecin spécialisé en psychiatrie, il prescrit des médicaments. Les consultations sont remboursées par la sécurité sociale.

Le psychothérapeute est formé à la psychothérapie. Il propose différentes pratiques psychothérapeutiques. Son titre est reconnu par la loi Accoyer (2010). Il doit s'inscrire sur le répertoire ADELI des psychothérapeutes à l'Agence Régionale de Santé.

Le psychanalyste est un professionnel rattaché à une école de psychanalyse. Son titre n'est pas protégé par la loi. Un travail sur soi est indispensable pour pratiquer la psychanalyse.

Le psychologue peut aussi être psychothérapeute et/ou psychanalyste.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

La Fédération rassemble au niveau national, des psychologues à titre individuel (praticiens et universitaires) et des organisations de psychologues qui s'engagent à respecter le code de déontologie.

La FFPP a comme principales missions de :

- Soutenir le développement de la discipline et de la profession.
- Faire connaître et promouvoir la profession auprès du grand public et des institutions.
- Favoriser et accompagner l'insertion des jeunes psychologues.
- Créer des espaces d'échanges et de mise en visibilité de l'action des psychologues.



FFPP (siège)

71 Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne Billancourt Cedex

Permanences téléphoniques:
lundi au vendredi de 10h00 à 16h00
Téléphone: 09 86 47 16 17

siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

Je pleure sans raison

MAL-ÊTRE
J'AI PERDU UN ÊTRE CHER
NE PLUS
SUPPORTER
PERSONNE
JE SUIS
STRESSÉ

PERTE DE MÉMOIRE

JE SUIS INQUIET
POUR UN PROCHE
NOUS NOUS PRÉOCCUPONS
DE NOTRE ENFANT
JE SUIS ANGOISSÉ

JE DORS MAL
JE M'ÉPUISE
AU TRAVAIL
JE MANQUE DE
CONFIANCE EN MOI

J'AI UNE MALADIE
JE SOUHAITE GRAVE
ME RÉORIENTER

JE N'Y ARRIVE PLUS



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie



POURQUOI CONSULTER UN PSYCHOLOGUE?



- Pour verbaliser vos difficultés, vos questionnements, vos inquiétudes, vos émotions.
- Pour identifier les processus qui se répètent.
- Pour être accompagné dans une situation de vie difficile.
- Pour réaliser avec vous un bilan d'évaluation.
- Pour identifier vos ressources personnelles.
- Pour vous orienter au niveau personnel et professionnel.
- Pour accompagner des problématiques de travail, organisationnelles et institutionnelles.

OÙ TROUVER UN PSYCHOLOGUE?



- En libéral, en institutions médico-sociales et sanitaires, en entreprise, en milieu scolaire, au sein d'associations...
- Sur les annuaires téléphoniques.
- Sur la liste ADELI de l'Agence Régionale de Santé.
- En contactant la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP).

QUEL COÛT?



- En libéral, les honoraires sont fixés par le psychologue. Renseignez-vous auprès de lui dès le premier entretien sur le montant des honoraires et sur les modalités de paiement. Certaines mutuelles remboursent de manière forfaitaire des séances.
- Dans certaines institutions (établissement médico-social, service public, association...), les entretiens psychologiques peuvent être pris en charge.

LE TRAVAIL DU PSYCHOLOGUE

Le psychologue a pour missions fondamentales de travailler à partir de la parole, des émotions, des ressentis corporels et du comportement humain. Il reconnaît, respecte et soutient la personne dans sa dimension psychique.

Il intervient auprès de tous publics et à tous les âges de la vie.

Il peut vous rencontrer individuellement, en couple, en famille, en groupe.

Il peut travailler en équipe pluridisciplinaire.

Il vous informe de ses modalités d'intervention ainsi que de la durée et de la fréquence de vos rendez-vous.

Il adapte sa pratique et ses outils en fonction de votre situation et de votre demande.

Ses interventions varient en fonction de sa spécialité et du lieu où il exerce son métier.

Il peut vous proposer :

Des entretiens d'écoute, de soutien, d'accompagnement psychologique et thérapeutique.

Des évaluations, des expertises, des bilans, des diagnostics psychologiques et des actions en entreprise ou en institution.

Des formations, des groupes de paroles, de l'analyse des pratiques professionnelles, de la régulation.

Des études dans le cadre de la recherche scientifique.